

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 octobre. — M. May, consul-général de Hollande, a été nommé chargé d'affaires à la cour de Londres, pendant l'absence de M. Dedel.

— Par suite des événements récents en Portugal, le bateau à vapeur *Royal-Tar*, que l'on attendait à Portsmouth avec M. Mendizabal, est maintenant destiné pour Anvers où il doit prendre le duc de Leuchtenberg et l'amener en Portugal.

— Rapport sur les voitures à vapeur. D'après un rapport fait au parlement, par une commission de 21 membres sur les machines locomotives à vapeur destinées à parcourir les contrées ordinaires et publiées dans le journal des travaux de la société française de statistique universelle; il a constaté :

- 1° Que les voitures à vapeurs peuvent se mouvoir sur des routes ordinaires;
- 2° Qu'elles ont transporté jusqu'à 14 personnes;
- 3° Que leur poids, machine, combustible, eau et gens de service peut monter à environ trois tonnes;
- 3° Qu'elles peuvent monter et descendre les montagnes avec facilité et sûreté;
- 4° Que les voyageurs sont en parfaite sûreté;
- 6° Qu'elles ne sont pas, lorsqu'elles sont parfaitement construites, incommodes au public;
- 7° Qu'elles présentent plus de célérité et plus d'économie dans le transport des personnes et des marchandises;
- 8° Qu'elles admettent une plus grande largeur des routes que les voitures ordinaires, et par conséquent occasionnent moins de dégâts aux routes.

Du 3 octobre. — Le *Courier* nie que la nouvelle de la mort de don Pedro soit arrivée à Madrid le 24, comme l'ont annoncé les journaux français.

FRANCE.

Paris, le 4 octobre. — On lit dans le journal ministériel :

« Le 28, Carjova est entré dans la vallée du Bastan. A son approche, les carlistes se sont retirés. Le bataillon alavais a rejoint don Carlos à Engu, et le cinquième bataillon s'est porté avec la suite sur Yanci.

« On améliore les fortifications d'Elisondo, qui présentent déjà une ligne de défense respectable.

« L'approvisionnement y est complet pour long-temps.

« Lorenzo et Oraa sont à la poursuite de Zumalacarrégu, dans les environs d'Estella.

« Le 2, don Carlos était dans la vallée d'Arasco.

« Rodil, apprenant que la santé de Mina ne lui permettait pas de se mettre sur le-champ à la tête de l'armée, s'est décidé, par un patriotisme digne des plus grands éloges, à conserver le commandement jusqu'à son arrivée.

« Le 24, il s'était rendu à Pampelune pour donner une nouvelle organisation à la division Carondelet. Figuera est nommé chef d'état-major. On a donné sa division à Oraa.

« Le 28, Rodil est sorti de Pampelune pour diriger une expédition sur Zubiri.

« On écrit de Bayonne, que Mme. Zumalacarrégu se dispose à partir pour Blois. »

Voici l'analyse de la séance des procuradores, du 26 septembre à Madrid :

L'ordre du jour était la discussion des amendemens à l'art. 1er du projet de finances ministériel.

Un premier amendement proposé par M. Lopez del Bairo était ainsi conçu :

« Les additions qui pourraient être faites au projet du gouvernement étant transcendantes, la chambre est priée de décider que ces additions ne seront pas prises en considération sans avoir subi préalablement l'examen de la commission. »

Rejeté sans discussion.
Un deuxième amendement, proposé par M. Garcia Carasco, portait :

« Seront exceptés de la disposition précédente (c'est-à-dire de celle de l'article 1er) les emprunts dits de *Guebhard* ou *Royal*, rentes perpétuelles, 3 pour cent, et tous ceux contractés depuis 1823 jusqu'à ce jour; ne seront pas comprises dans cette exception les dettes contractées avec la France, l'Angleterre et les Etats-Unis. »

Rejeté, après discussion, par 49 voix contre 45.

3^e amendement, par M. Belda :

« Les emprunts dénommés *Guebhard*, rentes perpétuelles, 3 pour cent, ne seront pas compris dans la reconnaissance. » — Rejeté.

4^e amendement, par M. Moralez Diaz Cortina :

Ajouter à l'art. 1er du projet du gouvernement les mots : *excepté l'emprunt Guebhard.*

Ce 4^e amendement ayant été pris en considération par la chambre; la discussion s'est ouverte, un assez grand nombre d'orateurs ont été entendus et l'auteur de la proposition, M. Morales, l'a soutenue avec beaucoup de talent; elle a enfin été adoptée par une majorité de 29 voix (62 contre 37). Dix membres se sont abstenus de voter.

Un député a demandé immédiatement que sous le nom d'emprunt *Guebhard* ne fussent pas comprises les sommes remises aux régences d'Urgel et de Madrid. L'amendement a été rejeté, quoique MM. Martinez de la Rosa et Toreno aient voté en sa faveur, sans toutefois prononcer une seule parole pour motiver leur vote.

Le président a annoncé alors que la chambre allait passer au 2^e article ainsi conçu :

« Il sera procédé sur le champ à la liquidation de toute cette dette, et à mesure que la liquidation se fera, on réalisera le paiement des intérêts, et M. de Toreno, rompan son long silence, a pris la parole en ces termes :

« La chambre ayant rejeté l'emprunt *Guebhard*, cette décision m'impose l'obligation de modifier mon projet. Le gouvernement, messieurs, avait dit que l'on reconnaissait tout, et que l'on paierait par moitié. Il comptait alors sur une reconnaissance intégrale : votre décision vient de tout changer. L'état avait à payer, je crois, pres de 27 millions par an, et de plus, 8 millions d'intérêt. Cette économie sur laquelle il ne comptait pas, doit influer sur la détermination qu'il prendra sur d'autres économies auxquelles il avait songé. Il est bon de faire des économies; mais cumuler ici tant de réductions, ce serait vouloir en faire trop à la fois. Le gouvernement va donc, par la force des choses et par suite de votre décision, se trouver porté à se rapprocher de la minorité de la commission, qui, de son côté sans doute, ne refusera pas de se rapprocher de l'opinion du gouvernement. Remarquez, messieurs, qu'un tel résultat est très-naturel. Nous ne pouvons pas, maintenant qu'une partie de notre dette est rejetée, ne payer que la moitié des portions reconnues. Une telle décision nous coûtera cher quand il s'agira de contracter notre emprunt. Je n'ai pas ici la pensée de vous soumettre une proposition nouvelle; je vous initie seulement aux vues du gouvernement, qui peuvent se résumer ainsi : « Le gouvernement fera des concessions à la minorité » et en attend d'elle. »

Cette importante communication ministérielle n'a fait l'objet d'aucun commentaire de la part des orateurs qui se sont succédés à la tribune. Leurs discours n'ont eu trait qu'à la liquidation à laquelle presque tous voulaient que la plus grande célérité présidât.

Le secrétaire Caballero ayant demandé si la chambre se trouvait suffisamment éclairée, la question a été résolue affirmativement.

Sur la proposition de M. de Falcès, l'art. 2 du projet du gouvernement a été renvoyé à la commission, pour recevoir une rédaction nouvelle; et M. de Toreno a fait observer que, désormais, il serait facile au ministère de s'entendre avec la commission et que l'on éviterait ce qui était arrivé au projet ministériel et au rapport des commissaires.

La séance a été renvoyée au lendemain 27.

Une grande notabilité sur laquelle le carlisme croyait pouvoir compter, a fait acte de soumission au pouvoir orléaniste. M. le prince de la Trémouille, dont une proche parente avait, l'hiver dernier, à la grande clameur de tous les siens, accepté en maison tierce, une invitation à danser du duc d'Orléans, le prince de la Trémouille, disons-nous, qui est voisin de campagne du possesseur actuel du château de Fontainebleau a fait partie des fêtes données ces jours derniers dans cette résidence.

On promet pour le premier concert des Tuileries, qui aura lieu avant la fin d'octobre de faire voir dans les salons de la branche cadette, un certain nombre d'amis défectionnaires de la branche aînée.

— M. de Genoude, gérant de la *Gazette de France*, a reçu l'ordre sacré du sous-diaconat, à l'ordination qui a eu lieu à Versailles le samedi des quatre-temps derniers. Le lendemain, il a rempli les fonctions de sous-diacon et a chanté l'épître à la première messe d'un jeune prêtre nouvellement ordonné.

— Une assez vive agitation s'est manifestée en Bretagne, à propos du retrait des monnaies décimales. Le préfet vient de prendre un arrêté pour prévenir les troubles qui auraient pu naître. Il annonce que les détenteurs d'anciennes monnaies n'ont aucune inquiétude à concevoir, car, dans chaque arrondissement, ils trouveront successivement, à la caisse du receveur particulier, la quantité de monnaies décimales nécessaire aux échanges.

Par suite de l'agitation qu'on remarquait dans les esprits du côté de Quimperlé, et qui pouvait faire explosion le 29, jour de la foire de cette ville, 25,000 frs. en pièces de 5 frs. ont été expédiés de Paris sur Quimperlé, et y arriveront le 28. M. le receveur général vient de demander 400,000 frs. pour échanger à Brest, où depuis quelques jours abondent les pièces duo décimales.

— On écrit de Dresde, le 19 septembre :

Dans les premiers jours de ce mois, la première chambre des états saxons a tenu une séance secrète, dans laquelle l'état des dépenses du département des affaires étrangères fut discuté. Quelques opinions se prononcèrent, par des motifs d'économie, pour la réforme du poste diplomatique en France, et furent d'avis qu'il suffirait d'y envoyer un ministre dans les momens où les affaires publiques en requerraient le besoin; on prétendit établir ce poste sur le pied de la légation de Saxe en Russie.

M. de Lindenau, ministre-d'état sans département, mais chef du ministère, l'homme qui a rempli la glorieuse tâche de fournir, sous la direction suprême du roi et du prince régent, l'excellente constitution dont jouit aujourd'hui la Saxe, combattit cette proposition et motiva le maintien en permanence du poste d'un envoyé de Saxe en France, par les raisons suivantes :

Il dit que, quelque désirable que soit la paix, il était difficile à supposer que dans la crise actuelle où les deux systèmes; celui des gouvernemens libres et constitutionnels et celui des gouvernemens absolus, se trouvaient en présence, cette paix puisse subsister long-temps.

Que dans le cas où une guerre viendrait à éclater, la France et l'Angleterre étant unies, tous les pays ayant une constitution représentative ne manqueraient pas de se rattacher à elles; et qu'ainsi se vérifierait cette division en deux systèmes politiques que nous venons d'indiquer: qu'alors la Saxe devant entrer dans les mêmes voies, le gouvernement serait répréhensible de ne pas maintenir constamment; à Paris, un envoyé actif et vigilant, qui entretînt la bonne amitié entre les deux pays, et qui se trouvât en place au moment opportun pour la resserrer davantage.

Le poste du ministre en France a été maintenu. (*Journal des Débats.*)

— On écrit de Reims en Champagne :

Nous sommes en pleine vendange: dans la plupart de nos communes vignicoles, nos vigneronns sont des plus satisfaits. Partout la qualité, et sou-

vent la quantité l'accompagne. Nos vins d'Al, de Gramant, de Verzenal, seront excellents; Epernay est aussi très-satisfait.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 5 OCTOBRE.

VOYAGE DU ROI.

On écrit de Diest, le 3 octobre :

» Hier, vers une heure, S. M. est arrivée à Montaigu, et a passé en revue des troupes qui étaient échelonnées le long de la route jusqu'au camp, et qui se composaient du 1^{er} de ligne, du 2^e chasseurs, d'un escadron du 2^e lanciers, d'un escadron du 2^e chasseurs et de la 4^e batterie d'artillerie. Ces différens corps étaient d'une tenue admirable.

» Après la revue, S. M. s'est rendue au pavillon du général Magnan, qui commande le camp de Diest. Après s'y être reposée quelques instans, elle est allée occuper une tente qui lui avait été préparée sur une colline, d'où la vue embrasse facilement les vastes prairies que baigne la Demer, où les troupes allaient exécuter des manœuvres.

Les troupes étaient divisées en deux corps que séparent la petite rivière la Demer. Le premier corps qui s'appuyait contre la colline même où se trouvait le roi, se composait du 3^e et du 11^e de ligne, de la 4^e batterie d'artillerie légère et d'une compagnie de mineurs. Le 2^e régiment de chasseurs, un escadron du 2^e lanciers et un escadron du 2^e chasseurs formaient le second corps, dont la cavalerie occupait la plaine tandis que l'infanterie était rangée en bataille, partie au sommet partie au pied d'un côteau. A l'arrivée du roi, les tirailleurs des deux parties commencèrent l'attaque par un feu assez vif. Bientôt l'artillerie, protégée par un bataillon d'infanterie, vint ouvrir un feu croisé bien nourri pour protéger les mineurs qui, sous le feu de l'ennemi, essayaient de jeter un pont sur la rivière. Au bout de quelques minutes le pont fut achevé, et l'infanterie effectua son passage avec le plus grand ordre. Puis ce furent des feux de deux rangs, des charges de cavalerie sur des bataillons d'infanterie, qui se formaient en carré avec une incroyable promptitude et sans le moindre désordre; l'ennemi fut attaqué dans sa position et en fut délogé; enfin les deux parties exécutèrent une foule d'évolutions savantes qui faisaient autant d'honneur au général qui les avait ordonnées qu'aux troupes qui les exécutaient. Cependant, après différentes marches, changement de front, etc. le corps d'abord victorieux, fut forcé à la retraite: alors il exécuta avec une admirable précision une marche en double colonne pour repasser le pont, devant lequel il se reformait de suite en bataille. La retraite se fit dans le meilleur ordre, et les deux troupes réunies vinrent ensuite défilé devant S. M. On ne se serait jamais douté en voyant tous ces soldats si vifs, si gais, si dispos, que c'étaient les mêmes qui venaient d'exécuter par une chaleur excessive et sur un terrain très-difficile, de longues et fatigantes manœuvres.

A six heures, le roi se mit à table, où avaient été invités tous les officiers supérieurs, tous les chefs de corps, et les plus anciens capitaines et lieutenans de chaque bataillon. Pendant le dîner, la musique du 11^e régiment et celle du 2^e chasseurs n'ont pas cessé de se faire entendre.

Après le dîner, le roi a daigné assister à une représentation théâtrale, donnée par le corps des officiers, et qui se composait du vaudeville *le Coiffeur et le Perruquier*.

A 9 heures et demie, S. M. est entrée à Diest, où la musique du premier régiment est venue lui donner une sérénade. Toutes les rues par où S. M. devait passer étaient illuminées. Ce matin, le roi a quitté Diest à six heures pour se rendre à Westerlo.

— On écrit d'Anvers, 4 octobre :

» Le roi visite aujourd'hui le camp de Schilde, où de grands exercices doivent avoir lieu, le corps des officiers a pris des dispositions pour fêter convenablement la présence du souverain. A cet effet des décors et des transparens ont été préparés et conduits au camp; le beau temps contribuera à y amener beaucoup de monde. Ce soir S. M. viendra coucher en ville, ses voitures sont déjà arrivées au

palais. Les Sociétés Lyrique et Odéontique préparent des sérénades. Demain, le roi se rendra à Brasschaet et y assistera au Poligone et aux manœuvres de l'artillerie, il y aura aussi inspection et revue des troupes en cette ville.

Les arrivages dans nos bassins, de toutes espèces de marchandises, ont été considérables pendant les 1^{er} et 2^e octobre, surtout en denrées coloniales: la quantité seule de café, qui est arrivée pendant ces deux jours, monte à près de 50,000 kilogrammes. Les arrivages en briques ont été également très-importans; soit par le canal de Willebroeck, soit par celui de Charleroi, puisqu'il monte à 1,470,000 kilogrammes. D'après l'énormité de ces approvisionnements reçus dans l'espace de 48 heures, on pourra se faire une juste idée de l'activité de la bâtisse, surtout quand on considère qu'on fabrique beaucoup de briques aux environs de Bruxelles, qui doivent être ajoutées à la consommation.

— On a commencé le placement des ornières de fer; l'opération a commencé près de Vilvorde, dans la direction de Bruxelles; une centaine de mètres sont déjà posés, c'est là qu'aura lieu le premier essai des locomotives.

— Nous apprenons que M. le baron d'Arnhem, ministre de Prusse, a renoncé à l'hôtel qu'il avait loué rue Ducale, et qu'il fait vendre ses chevaux et ses meubles. Il est donc à peu près certain qu'il ne reviendra pas à Bruxelles. On sait que M. le baron de Bockelberg est chargé d'affaires par intérim.

LIEGE, LE 6 OCTOBRE.

Le *Moniteur* contient plusieurs arrêtés, des 15 août et 20 septembre, sur des mutations, nominations et suppressions dans le personnel des receveurs de contribution.

Par arrêté royal, de cette dernière date, les frais de jaugeage des cuves à trempes, à macération et à fermentation, ainsi que des cuves de réunion, employées exclusivement dans les distilleries de fruits, sont réduits à 25 centimes.

— Le ministre de la guerre vient d'adresser un ordre du jour à tous les chefs de corps de l'armée, pour les inviter à porter à la connaissance des soldats que le port d'armes doit être rendu aux décorés de la croix de fer de 1^{re} et 2^e classe, conformément à l'arrêté royal qui institue cette décoration.

— Le nommé Louis Thonon est arrivé hier dans les prisons de cette ville.

— On écrit de Namur, le 4 octobre :

» Les sieurs Garot et consors condamnés à la peine de mort par la cour d'assises de notre ville, viennent de recevoir la commutation de cette peine en une détention perpétuelle, l'exposition et la marque.

» Un événement terrible, causé par l'imprudence, jette à l'instant la consternation dans notre ville.

» Des canonniers étaient occupés à charger des bombes sur le plateau de l'arsenal du rempart de la Vierge; déjà vingt-cinq ou vingt-six étaient chargées quand un des travailleurs occupé à bourrer, a mis, par la compression de l'air sans doute, le feu à sa bombe; ce feu s'est communiqué à toutes les autres qui ont éclaté à peu près simultanément. La détonation qu'elles ont produites a été telle qu'on ne doute pas que le magasin entier n'ait sauté.

» Des éclats de bombe sont tombés en mille endroits différens, et le malheureux ouvrier qui a causé ce malheur a été retrouvé debout et horriblement brûlé et mutilé, nu comme la main; nous venons de voir cet infortuné, son corps n'offrait que du sang et des blessures; il a eu cependant encore la force de se tenir debout jusqu'à ce que que la civière de l'hôpital militaire soit venu le chercher.

» Cinq ou six autres canonniers ainsi que la sentinelle ont reçu des blessures.

— On écrit de Hasselt, le 4 octobre :

» M. le baron de Lamberts de Cortembach est arrivé hier en cette ville. Il est descendu à l'hôtel du gouvernement où il a été reçu par M. J. De Cé-

oil, faisant les fonctions de gouverneur, et par M. le secrétaire général de la province, aussitôt après son arrivée, M. le gouverneur a été complimenté par la députation des états, le tribunal, l'administration municipale, les chefs des administrations centrales, la commission médicale, le curé primitif et par plusieurs autres fonctionnaires civils et militaires.

» Dans la soirée, la société des fanfares a donné une sérénade devant l'hôtel du gouvernement.

— Depuis sa création, l'école vétérinaire et d'économie rurale a fait des progrès rapides; l'enseignement y est maintenant plus complet, plus varié surtout qu'à l'école d'Alfort, et il va recevoir un grand accroissement par l'établissement d'appareils distillatoires et à brasser, qui opéreront d'après les meilleurs systèmes connus. Les professeurs feront toutes les expériences indiquées par la science, de sorte qu'en quittant l'école les élèves qui connaîtront les secrets de la théorie et les manipulations de la pratique pourront se placer immédiatement à la tête d'établissements industriels. Nous apprenons aussi qu'il est question de disposer une partie du terrain appartenant au gouvernement sur la commune d'Uccle, aux portes de la ville, en ferme expérimentale d'application. Les procédés de la culture flamande y seraient mis en pratique et comparés avec ceux en usage dans les autres parties de la Belgique et à l'étranger, afin que les élèves de l'école d'économie rurale puissent reporter chez eux la connaissance des assolements, des divers modes d'amendement et de culture.

Déjà sur ce terrain des plantations de muriers ont été faites l'année dernière avec le plus grand succès, malgré l'extrême sécheresse de la saison. Vers la fin de cette année ces plantations seront encore étendues, et les élèves trouveront là un intéressant sujet d'études. L'éducation des vers à soie, d'après les méthodes reconnues les meilleures par l'expérience, s'y fera sous leurs yeux; ils prendront part aux opérations, ils les suivront dans tous leurs détails et apprécieront ainsi une industrie d'autant plus importante qu'elle crée une nouvelle branche de richesse pour le pays sans nuire à aucune autre.

Quelques croisemens de races se feront dans la ferme expérimentale; c'est d'ailleurs dans le même endroit que doit être établi le haras du gouvernement. Tous les élémens de l'industrie agricole trouveront réunis.

— La bibliothèque de l'université de Liège vient de recevoir de la munificence de S. M. britannique la collection complète des ouvrages publiés par la commission des *Records* en Angleterre. Cette collection, qui contient tous les documens relatifs à la législation civile, administrative et politique de l'Angleterre, comprend jusqu'à présent soixante-quatorze volumes grand in-folio.

— On écrit de Bruges, le 3 octobre :

» La réception de M. Busschop a eu lieu hier, d'une manière brillante, et le plus beau temps a favorisé cette fête populaire. Des députations des diverses sociétés de musique, de la direction de l'académie de sculpture, des sociétés de rhétorique et de déclamation, des corporations de Saint-Georges et de Saint-Sébastien, réunies dans le jardin de la Philharmonie, y attendaient le vainqueur du concours de Bruxelles. A son arrivée on lui a présenté, d'après l'ancien usage flamand, le vin d'honneur, pendant que 133 musiciens amateurs des sociétés réunies exécutaient des morceaux de musique. Ensuite, le cortège, devant par les tambours et fanfares de la garnison, suivi de la musique des sociétés réunies, des membres de ces diverses sociétés, des députations de celles-ci dans des voitures découvertes, précédées de leurs drapeaux et bannières, conduisit M. Busschop à la maison de ville, où la réception lui a présenté une médaille. Puis le cortège se rendit au Grand-Marché, où on a exécuté sur l'estrade les ouvertures de *Fra Diavolo* et de *Misericordia*. Pendant ces morceaux, M. Busschop est monté sur l'estrade, a été complimenté par Charles Vermeulen, qui, au nom des sociétés réunies, lui a mis sur la tête une couronne de laurier, au milieu des acclamations unanimes de la foule qui assistait à cette cérémonie. On a continué ensuite M. Busschop à son domicile. Le soir, les maisons de son voisinage ont été illuminées.

— On écrit d'Arion, 1^{er} octobre :

« Dans la nuit du 25 au 26 septembre, le feu a pris dans la section de Ganach, section de Linnegeu, sans qu'on puisse préciser dans quelle habitation ; il n'a pas tardé à éclater dans plus de vingt endroits. On est parvenu, non sans beaucoup de peine et d'efforts, à se rendre maître de l'incendie, vers l'entrée du jour. Trente-neuf maisons, quinze granges et quelques hangars ont été la proie des flammes ; à peine les habitans purent-ils se sauver eux-mêmes. On évalue le dommage à 8,000 frs. environ. »

— Un accident terrible est arrivé ces jours derniers dans une maison de Gand. Une mère avait laissé au berceau, dans une chambre supérieure, son enfant à peine âgé d'un mois. Tout à coup elle l'entend pleurer : elle monte, et voit avec effroi un rat assis dans le berceau ; cet animal pernicieux avait mordu le pauvre enfant au visage, et était occupé à lui dévorer la main.

— On lit dans le *Journal d'Arion* :

« A la fin de l'hiver dernier, le gouvernement avait adressé à l'administration provinciale une certaine quantité d'orge, connue sous le nom de *Chevalier*, et provenant d'Angleterre. Cette orge fut distribuée en petites portions à plusieurs de nos agriculteurs. Voici les renseignements qui nous ont été communiqués sur deux essais qui en ont été faits :

« 1^o Un litre environ d'orge a été semé, le 27 mai, dans une terre légère sablonneuse, mais bien préparée et fumée ; elle a parfaitement et promptement levé et prospéré. Malheureusement, lorsqu'elle était déjà en grain, un orage a couché à terre la majeure partie des épis. Malgré cet accident, et la perte qui a dû en résulter, la récolte a donné quatre litres d'orge aussi belle que l'était la semence.

« Une remarque a été faite, c'est que cette orge, produisant un grand nombre de fêtas d'un seul grain ; doit être semée fort clair, ce qui est un grand avantage, puis qu'il faut moins de semences.

« Cet essai fait sur un fort bon terrain ne peut, à la vérité, indiquer ce que deviendrait l'orge *Chevalier* dans les terres où l'on sème généralement les orges dans la province. Mais la supériorité de cette production n'en paraît pas moins incontestable.

« 2^o Quelques grains d'orge ont été semés partie dans un terrain fumé, partie dans un terrain bon, mais non fumé, les uns et les autres dans les premiers jours de mars.

« Les grains clairs semés ont tallé d'une manière prodigieuse ; chacun a donné un grand nombre de tiges et d'épis. Est-ce là une qualité permanente de cette espèce de céréale, ou bien est-ce le résultat du changement de climat ? d'autres essais peuvent seuls le faire connaître.

« L'orge a versé dans les deux terrains, et pour la conserver, on a dû la ramer. Si cela arrivait toujours, ce serait un mal pour des champs d'une grande étendue ; à la vérité, les tiges étaient extrêmement élevées, presque autant qu'elles sont ordinairement les tiges du bon seigle. Était-ce l'influence de la transportation de la semence d'un pays froid dans une contrée qui l'est moins ? Était-ce peut-être encore l'effet de la bonté et de la préparation du terrain ?

« Quoiqu'il en soit, les épis n'ont pas rendu davantage que ne le font ceux des différentes espèces d'orge que l'on cultive dans la province. Mais comme un grand nombre d'épis proviennent d'un seul grain, l'avantage serait toujours pour l'orge *Chevalier*.

« Les essais seront repris l'an prochain, dans des terrains de diverse nature. Nous aimons à espérer que les résultats seront les mêmes et qu'ainsi, grâce à la sollicitude du gouvernement, le pays sera doté d'une céréale d'un produit extrêmement avantageux. »

— Le 10 octobre, il sera ouvert, à Bastogne, un concours pour les places d'instituteur en chef et de sous maître, près de l'école primaire de cette ville.

Les avantages attachés à la place d'instituteur en chef, consistent : 1^o en une dotation sur le trésor de 423 francs 28 centimes ; 2^o dans le produit des rétributions des élèves appartenant à la

division supérieure, qui est évalué à 1,000 francs par an.

Ceux attachés à la place de sous-maître consistent : 1^o en une dotation sur le trésor de 158 fr. 73 c. ; 2^o dans le produit des rétributions payées par les élèves de la division inférieure. Ce produit est estimé à 400 fr. par an.

Le local pour la tenue de l'école est fourni par la ville, et le chauffage par les élèves.

— Les journaux de l'Aube (France) annoncent une nouvelle charrue inventée à Loches, laquelle fonctionne seule, c'est-à-dire sans qu'il soit besoin de se tenir derrière pour faire entrer, maintenir et diriger le soc. Il n'y a que le cheval à conduire. Un seul homme, un enfant, peut conduire à la fois deux ou trois chevaux chacun avec sa charrue.

On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« Les deux voitures à vapeur arrivées à Anvers sont parties ce matin (4), à 9 heures pour Bruxelles, remplies de personnes très-connues qui ont voulu assister à ce premier essai, fait sur le continent, car la voiture de M. Diezt, qui a fonctionné de Paris à Versailles, n'est point une voiture, mais un remorqueur. Si on n'a pas annoncé le départ de ces voitures c'était, pour prévenir un encombrement sur la voie publique.

Voici quelques détails sur ces curieuses machines :

« Dans la machine de M. Diezt, le moteur consiste dans une chaudière à deux cylindres oscillans sans condensation et de la force de 25 chevaux. Cet appareil repose sur 3 roues dont une placée à l'avant et manœuvrée par une barre sert à la direction, les tiges des pistons communiquent directement à un arbre brisé auquel, comme dans toutes les machines à vapeur, ils impriment un mouvement de rotation ; mais cet arbre brisé ne sert pas d'essieu aux roues et n'est pas exposé aux chocs résultant de l'inégalité de la route ; il ne leur communique le mouvement que d'une manière médiate. C'est par un second appareil que le mouvement donné par les pistons à l'arbre brisé se communique aux roues.

« En général dans les machines ordinaires, l'essieu est en communication avec les pistons des cylindres, mais dans les nouvelles voitures, la rotation est déterminée par des bielles qui agissent sur l'essieu. Le perfectionnement est tel, spécialement dans le système de la chaudière, que le réservoir de l'eau qui est de 1100 litres dans la machine de Diezt n'est ici que de 30 à 40 gallons, moins de 200 litres.

On lit dans le *Journal de la Belgique* :

« Beaucoup de monde s'était porté hier (4) à Laeken et sur la route de Vilvorde, au-devant des deux voitures à vapeur parties le matin d'Anvers ; mais l'attente a été déçue par la nouvelle que des accidents survenus à ces voitures avaient interrompu leur course. Celle de M. Van Gend s'est arrêtée à Contich ; ayant été réparée, elle s'est remise en route ; parvenue à Malines, elle s'est arrêtée de nouveau pour réparer la boîte de l'une de ses roues, puis encore à Eppeghem, et en dernier lieu à Vilvorde, où, à ce que dit le *Mercur*, le tuyau conducteur de la vapeur a éclaté. Effrayé du bruit que fait la vapeur en se dégageant, M. Lauwers, de Malines, un des propriétaires de la voiture, s'est élancé du coup où il était, sur le pavé, et étant tombé à faux s'est démis la cuisse. On espère que cet accident n'aura pas de suite.

« Enfin la voiture est arrivée à Bruxelles, à sept heures du soir. On a remarqué que dans sa marche la plus rapide, elle allait moins vite qu'une diligence ordinaire. A 9 heures, une seconde voiture à vapeur est arrivée à Bruxelles, venant également d'Anvers ; elle était d'une moindre force.

« D'après le *Mercur*, ce serait cette dernière qui aurait éprouvé un accident au tuyau conducteur de la vapeur.

Ces voitures se trouvent dans un enclos à côté du manège, rue du Chantier. Elles sont faiblement construites. Les tuyaux conducteurs de la vapeur se sont brisés probablement faute d'épaisseur, car ils sont fort minces, et par les secousses des voitures qu'ils supportent.

« L'une de ces voitures a été traînée jusqu'à Bruxelles par des chevaux. Les roues sont pareilles à celles des autres diligences, elles n'ont pas de dents sur les contours.

VARIÉTÉS — DU POUVOIR DE L'IMAGINATION.

Plusieurs personnes mordues par des chiens ont été très-malades parce que, les supposant atteints de la rage, elles se croyaient menacées ou déjà affectées du même mal. La société royale des sciences de Montpellier rapporte, dans un mémoire publié en 1730, que deux frères ayant été mordus par un chien enragé, l'un d'eux partit pour la Hollande d'où il ne revint qu'au bout de dix ans. Ayant appris, à son retour, que son frère était mort hydrophobe, il mourut lui-même enragé par la crainte de l'être.

Voici un fait qui n'est pas moins extraordinaire : un jardinier rêva qu'un grand chien noir l'avait mordu. Il ne pouvait montrer aucune trace de morsure ; et sa femme, qui s'était levée au premier cri, lui assura que toutes les portes étaient bien fermées, et qu'aucun chien n'avait pu entrer. Ce fut en vain ; l'idée du gros chien noir restait toujours présente à son imagination, il croyait le voir sans cesse : il en perdit le sommeil et l'appétit, devint triste, rêveur, languissant. Sa femme qui, raisonnable au commencement, avait fait tous ses efforts pour le calmer et le guérir de son illusion, finit par s'imaginer que, puisqu'elle n'avait pas réussi, il y avait quelque chose de réel dans l'idée de son mari, et qu'ayant été couchée à côté de lui, il était fort possible qu'elle eût été aussi mordue. Cette disposition d'esprit développa chez elle les mêmes symptômes que chez son mari, abattement, lassitude, frayeur, insomnie.

Le médecin, voyant échouer toutes les ressources ordinaires de son art contre cette maladie de l'imagination, leur conseilla, avec le ton d'une véritable confiance, d'aller en pèlerinage à Saint-Hubert.

Dès ce moment les deux malades furent plus tranquilles : ils allèrent à Saint-Hubert, y subirent le traitement usité, et revinrent guéris.

Le célèbre musicien Tartini se couche ayant la tête échauffée d'idées musicales. Dans son sommeil, lui apparaît le diable jouant une sonate sur le violon. Il lui dit : « Tartini, joues-tu comme moi ? » Le musicien, enchanté de cette délicieuse harmonie, se réveille, court à son piano, et compose sa plus belle sonate, celle du diable.

Voilà bien une imagination d'artiste ! Mais que pensera-t-on de celle d'une jeune demoiselle qui mourut dans l'espace d'une heure, se croyant déshonorée par un baiser que lui avait ravi furtivement un jeune homme dont elle était la fiancée ? On conçoit mieux et on plaint davantage ce pauvre soldat qui, ne pouvant oublier le sol natal, meurt le jour même où on lui refuse son congé.

Nous venons de voir que l'imagination, par des secousses violentes et inopinées, produit assez souvent de graves maladies, et quelquefois occasionne la mort : la même cause peut surprendre le sentiment de la douleur et opérer la guérison complète de certaines maladies, surtout des affections nerveuses. Le prince de Hohenloë et madame de St-Amour, comme chacun sait, ont fait des miracles : quand ils disaient aux malades qui avaient foi en eux : « Arrachez vos emplâtres, enlevez vos bandages, jetez-là vos béquilles, vous êtes guéris. » Il n'est pas impossible que les plus crédules, dont l'esprit était fortement tendu, aient éprouvé un soulagement momentané. Une forte impression en détruit une autre, et voilà, selon Virey, ce qui donne tant d'empire aux paroles magiques, aux sorcelleries, aux nombres, aux talismans.

Il y a des imaginations si faibles qu'elles se laissent subjuguer par l'exemple : c'est uniquement par ce motif que l'épilepsie, les convulsions, la folie ont quelquefois paru contagieuses. Thouret et Bailly nous apprennent qu'en 1780, pendant la cérémonie de la première communion dans la paroisse de Saint-Roch, une jeune personne s'étant trouvée mal, et ayant eu des convulsions, celles-ci se propagèrent avec une telle rapidité, qu'en moins d'une demi-heure 50 ou 60 jeunes filles de douze à dix-neuf ans en furent atteintes. Boerhaave arrêta les progrès d'une épilepsie imitative dans l'hospice des orphelins de Harlem, en menaçant de brûler les premiers qui en seraient atteints, dans un grand feu allumé par ses ordres au milieu de la cour de cet hospice. On n'ignorait pas que, pour guérir une imagination frappée dans un sens, il faut la frapper plus fortement dans un sens contraire.

On sait les cures merveilleuses opérées par le *mésmérisme*. Builly, Franklin, Leroy et Lavoisier, choisis, en 1784, pour donner leur avis sur cette prétendue science, s'exprimaient ainsi dans leur rapport : « Les commissaires ont d'abord été frappés d'une opposition très-remarquable entre la nature des effets produits par le magnétisme et l'insuffisance apparente des moyens employés. D'une part, ce sont des convulsions violentes, longues, multipliées ; de l'autre, de simples attouchemens, des gestes et des figures ; et cependant le traitement public fait reconnaître une grande puissance mise en action par ces moyens, tout faibles qu'ils sont. »

Nous avons demandé par quels ressorts étaient produits tant d'effets surprenans, et quelles étaient les raisons qui les faisaient attribuer à un fluide inconnu et nouveau, à un fluide qui appartient à l'homme, et qui agit sur l'homme. Procédant en physiciens, nous avons cherché à reconnaître la présence de ce fluide ; mais il échappa à tous les sens. On nous a déclaré que son action sur les corps animés était la seule preuve que l'on pût administrer de son existence.

L'imagination semble donc en être le principe. Il faut voir si l'on produira ces effets par le pouvoir de l'imagination, seule. Nous l'avons tenté, et nous avons pleinement réussi. Enfin pour compléter la preuve, nous avons fait cesser la convulsion par le même charme qui l'avait produite, par le pouvoir de l'imagination.

Le magnétisme animal compte aujourd'hui beaucoup de partisans, surtout en France et en Prusse mais l'existence de cette agent n'a pas encore été bien constatée et il est permis de croire que les effets produits par les procédés magnétiques sont presque tous du domaine de l'imagination.

MODES PARISIENNES.

Les réunions de campagne, les parties de chasse, les courses au Champ de Mars, tous ces genres de plaisir qui ne nécessitent qu'une robe toute simple et un chapeau léger, nous laissent peu de choses à dire sur les modes dans ce moment. C'est une saison de disette. Tous nos grands magasins, ceux de MM. Burty, Delisle, Chadel, Brousse, recèdent à la vérité déjà toutes les richesses de l'automne; mais on recule devant ce soleil qui darde à travers nos voiles de dentelles, et semble repousser les fantaisies tissées de soie ou de laine. Cependant nous allons parcourir ces piquants sanctuaires, pour indiquer à l'avance sur quelles nouvelles créations va errer le choix des élégantes qui viendront les premières exploiter les caprices de la nouvelle saison. Nous ne parlerons toutefois aujourd'hui que de quelques étoffes annoncées sous le prestige du nom de *Walter-Scott* et sous le patronage de M. Delisle. Ce sont tous les genres d'écossois qui, dans ces beaux magasins, apparaissent admirables de nuances et de dispositions. Ils se trouvent sur la soie, la laine, le fil, à damiers immenses, surnommés *Marie Stuart*, à petits carreaux noirs et bleus, verts et lilas, oranges et bruns, etc., qui forment de charmantes toilettes admissibles par tous les temps et par tous les pays.

Il n'y a point eu de grandes parures à observer à toutes les courses du Champ de Mars. Mais d'ailleurs ces réunions ne sont point destinées au succès des femmes. Ce sont d'autres triomphes que l'on vient suivre; encourager, applaudir. Il ne faut voir là que des chevaux, ne parler que de chevaux, n'admirer que des chevaux, et nos Jeune-France, imitateurs exacts de nos voisins d'outre-mer, viennent remplir parfaitement ces conditions.

Disons cependant que Mme d'O... était charmante dans sa calèche double en gros de Tours-blanc, à petits bouquets de bleuets. Mme d'O... avait parfaitement choisi son peignoir en mousseline des Indes brodée à petits pois, doublée en soie paille et garnie de Malines. Sa double pèlerine avait une coupe ravissante, et son chapeau en paille de riz, orné de deux plumes *soufre*, lui allait à ravir.

Nous avons vu là beaucoup d'ombrelles en gros de Tours blanc, doublée en soie légère, rose, bleue ou verte. Le manche en bois très-léger, couleur foncée, avec une pomme d'or.

On porte des écharpes en organdi clair, tout uni, qui vont très-bien avec les toilettes de la saison.

Beaucoup de gants en filet noir, brun ou blanc, brodé à la main, sont arrêtés au-dessus du poignet par un nœud de ruban.

Dans le corsage d'une robe décolletée on voit porter souvent un fichu en organdi clair, bordé d'une petite ruche de tulle. Ces fichus doivent être très tendus sur la poitrine.

La frénésie des cannes semble devenir incurable: on voit des pommes d'or ciselé ou niellé, avec des accidents d'émail ou des incrustations de pierreries; quelques cannes sont surmontées d'une tête de porcelaine ou de jade, garnie d'un long cordon de soie et or qui se termine par deux gros glands. Quelques personnes, qui réunissent l'utile au beau, font orner richement de solides rotins. Nous avons même vu un nef de bœuf complètement desséché, dur comme du bois de fer, monté en canne, et dont la pomme vaut au moins 600 francs.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 4 octobre.

Naissances: 2 filles.

Décès: 2 garçons, 3 filles, 1 homme, savoir: Paschal Jos Dieudonné Honyet, négociant, âgé de 58 ans, au pied du pont des Arches, époux de Marie Anne Sœur.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Aujourd'hui lundi 6 octobre, 2^e représentation du 2^e mois d'abonnement, *Elise, ou un premier amour*, drame vaudeville en trois actes, par MM. Bayard et Vanderbuch, suivi par *Fra Diavolo, ou l'auberge de Terracino*, opéra en trois actes, musique de M. Auber.

Vu la longueur du spectacle, on commencera à 5 heures 1/2.

Mardi 7 octobre 1834, 3^e représentation du 2^e mois d'abonnement, *Marie*, opéra en 3 actes, musique de Hérold, suivi par *Michel Perrin*, vaudeville en 2 actes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Chez Mlle. PIRARD, rue des Dominicains, l'on demande des DEMOISELLES sachant travailler dans LES MODES. 644

L'on a PERDU dans la soirée du 2 courant, une CORDE servant à encaver les vins. — Récompense à qui la remettra au n° 43, place Verte. 649

On DEMANDE de BONS OUVRIERS CHAUDRONNIERS. S'adresser à M. WOLFF, rue sur Meuse, n° 388. 642

A LA VENTE DES MEUBLES qui aura lieu mercredi prochain, 8 octobre, rue devant les Carmes, n° 440, il sera VENDU une belle GARDEROBE de Femme et du Linge. 653

MUITRES anglaises chez ANDRIEN fils rue Souverain-Pont

A LOUER un BEAU QUARTIER situé à Coronmeuse, n° 1^{er}.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

Administration des domaines et forêts. 2^e Maîtrise. Province de Hainaut.

Vente du fonds et de la superficie 1^o des bois de Pince-maille et de la Chaussée, restés invendus à Binche le 7 août 1832, et 2^o des lots de la forêt de Strée, n. 4 et 5 restés invendus le 18 décembre de la même année. Ces bois divisés en seize lots, sont situés sur les communes de Vellerille-lez-Brayex et Strée.

Une prime d'un p. c. sera accordée sur le montant de l'adjudication préparatoire de chacun de ces lots.

La séance pour l'adjudication préparatoire est fixée au jeudi 9 octobre 1834, et celle pour l'adjudication définitive au jeudi 23 du même mois, respectivement à dix heures du matin, par devant M. le notaire CHEVAL, au local occupé par les bureaux de la première direction de la Société générale, Montagne des Douze Apôtres, n° 1262-30, à Bruxelles.

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit; savoir: deux dixièmes un mois après la vente et les huit dixièmes restants d'année en année de sorte que le dernier dixième devra être acquitté le 23 octobre 1842; ces huit derniers dixièmes porteront un intérêt annuel de 4 pour cent, au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples renseignements, pour les conditions de vente et les plans desdits bois, dans les bureaux de la première direction de la société générale, au local ci-dessus indiqué, chez M. Féricot, maître particulier de la deuxième maîtrise, des forêts à Beaumont, chez M. A. de Marbais, garde général à Froid-Chapelle; chez M. le notaire Cheval, à Bruxelles; et chez les agents de ladite société et Binche, Philippeville, Mons, Namur, etc. 406

LA MAISON de feu Antoine Thompson, maître menuisier et entrepreneur, avec cour, quartier derrière composé de plusieurs pièces, atelier et terrasses, sise à Liège, rue derrière le Palais, n° 52, sera définitivement VENDUE aux enchères publiques par devant M. CHOKIER, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau rue Neuve derrière le Palais, par le ministère du notaire PAQUE, le jeudi 16 octobre 1834, à deux heures de relevée, sur la mise à prix de 12,000 francs y compris un capital de 3555 frs. 55 centimes constitué en rente perpétuelle et avec facilité pour le paiement du restant. 587

A LOUER au plus offrant jeudi neuf octobre 1834, à onze heures du matin, en l'étude de M^e OPHOVEN, notaire à Herve la FERME et dépendances, occupée par M. Hannot, située audit Herve, contenant environ dix huit bonniers métriques trente perches. S'adresser à M. BERLEUR, avoué à Liège, ou audit notaire pour les conditions. 603

A LOUER présentement UN JARDIN avec MAISON, ayant une très-belle vue. S'adresser rue Neuve, n° 950. Au même n° A VENDRE sur pied quantité de poiriers et pommiers nains de la meilleure qualité. 648

A LOUER dès-à-présent à des personnes tranquilles, un QUARTIER indépendant, composé de deux pièces et une cuisine au rez de chaussée, une cave, deux pièces au premier, avec foyers en marbre et glaces, trois pièces au second étage, avec l'usage d'une cour et une fontaine. S'y adresser rue Féronstrée, vis-à-vis des hospices. 652

MONT DE PIÉTÉ.

Mardi, 7 octobre et jours suivants, à deux heures précises, on VENDRA publiquement, dans une des salles de l'établissement (quai de la Batte, n° 1112), les gages surannés reçus en juillet 1833.

Le mont-de-piété prête pour les bijoux, la vaisselle et les objets d'or et d'argent à raison de 1/5 de leur valeur au poids, et pour tous les autres effets, à raison de 2/3 de leur évaluation.

En s'adressant directement à l'établissement, on ne paie que 8 p. 0/0 d'intérêts sur une somme de 400 francs, et seulement 7 p. 0/0 lorsque le prêt excède 800 francs. L'emprunteur n'a aucun autre frais à supporter. On peut traiter avec le directeur exclusivement, à son domicile à l'établissement.

Ceux qui se servent de l'intermédiaire des commissionnaires unis du Mont, sont prévenus que le salaire de ces agents est fixé d'après le tarif suivant:

Pour un gage d'un franc, 2 cent. de port + 1 cent. de report	2	3	2
" 3 " 4 " "	3	4	2
" 4 " 6 " "	4	6	2
" 5 " 6 " "	5	6	4
" 6 " 8 " "	6	8	4
" 7 " 8 " "	7	8	6
" 8 " 10 " "	8	10	6

Idem 10 francs à 200 francs, 1 pour cent de port, 1/2 p. 0/0 de report.

Sur l'excédant de 200 francs 1/2 p. 0/0 de port, 1/4 p. 0/0 de report.

Lorsqu'un gage a séjourné trois mois dans les magasins, l'emprunteur a la faculté de le faire vendre.

Les frais de vente sont fixés à 5 p. 0/0. Liège, le 29 septembre 1834.

Le directeur, Félix JEHOTTE.

CHAMBRES garnies à LOUER, place Ste-Barbe, n° 32, avec la jouissance d'une terrasse donnant sur la Meuse.

Administration de l'enregistrement et des domaines.

Le mardi, 24 octobre, aux dix heures du matin, il sera procédé dans une salle du palais de justice, par le ministère du notaire PARMENTIER, à la mise en LOCATION d'une CAVE ou allée souterraine dudit palais, occupée par M. Jean Baptiste Rongé.

Les conditions de cette location sont déposées, au bureau de la recette, en Potière, n° 751, où on peut en prendre connaissance.

CHAPEAUX CAOUTCHOUC.

G. HAYE fils, rue Vinave d'Ille, n° 36, a l'honneur d'annoncer SON RETOUR de Paris, où il a fait CHOIX d'un grand assortiment de chapeaux caoutchouc, tant en castor qu'en feutre et en soie, mode de Longchamps. 777

DICTIONNAIRE

USUEL ET PORTATIF

DE LA LANGUE FRANÇAISE.

Contenant, d'après l'académie, la définition et l'orthographe de 30,000 mots, les principes et les difficultés du langage, publié à Paris par la société nationale.

Prix: 4 franc 25 centimes, pris au bureau du *Politique*

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 26 sept. — Métalliques, 99 3/8 000 Actions de la banque 1260 1/2.

Fonds anglais du 3 oct. — Consol. 90 3/8 0/0. — belge 100 1/2, holland. 52 1/8, Portug. 81 1/2. Esp. cortés 55.

Bourse de Paris, du 4 oct. — Rentes, 5 p. 0/0, 105 85, fin cour., 000 00. — Rentes, 3 p. c. 78 15, fin cour., 00 00. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris. 0000 00. — Rentes de Naples, 95 30; fin cour., 00 00. — Emprunt Guebhard, 25 1/8; fin cour., 00 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. 0/0, 56 0/0; fin cour., 00 0/0; 3 p. 0/0, 34 1/4; fin cour., 00 0/0; différée 00 0/0. — Cortés, 55 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haïti 000 00. — Grec, 000 — Empr. belge, 000 0/0; fin cour., 0 0/0 — Empr. romain, 00 0/0; fin cour., 000 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles 000.

Bourse d'Amsterdam, du 3 oct. — Dette active, 52 1/4 000 Dito, 99 3/4 — Bill. de change, 22 7/8. 0000 — Oblig. du Spécificat, 91 0/0 0/00 — Dito, 73 15/16 0/0. — Rente des Indes, Act. de la Société de commerce, 000 0/0. — Rente française, 75 3/4. — Dito de 1833, 00/00. — Obl. russe Nap. et C. 403 1/8 0/0. Dito de 1828, 000 0/0 0000 — Inscrip. russes, 68 1/16 000 — Empr. russe 1831, 98 5/8 0/00. — Rente perp. d'Esp. 000 0/0 — Dito 000000. — Dette diff. d'Esp., 11 7/8 00/00. — Obl. mét. Autriche, 99 1/4 00/00 — Lots chez Gollals, 0/00. — Cert. Naples falc., 00 0/0. — Oblig. Danaises, 00 0/0. — Oblig. du Brésil, 78 00/00. — Cortés, 42 0/0 0. — Dito Grec, 0 — Lots de Pologne, 420 1/2.

Bourse du 4 octobre. — Perpétuelles 5 pour cent, 42 3/4 idem 3 pour cent, 27 7/8; Cortés, 44 1/4; coupons, 24 différée, 12 3/8.

Bourse d'Anvers, du 4 octobre.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	112 0/0 perte.	P	
Londres	112 05 0/0	P	11 97 1/2
Paris	47 3/8		47 1/16
Francfort	36 3/16		36 1/16
Hambourg	35 7/16		35 1/4
Escompte 3 0/0.			

Effets publics. Belgique. — Dette active, 103 0/0 A. Id. 41 1/4 0. — Oblig. de l'entr., 93 0. — Empr. de 48 mill. 3/4 A. 00. — Id. de 12 mill., 0/0. Id. de 24 mill., 000 0/00. Hollande. Dette active, 2 1/2, 00 0/0 0. Id. différée, 000 0/0. — Oblig. synd., 0/00. — Rent. remb., 2 1/2, 88 A et 94 3/4 P. — Espagne. Gueb., 26 27 1/2 P 0/0 Id. perp. Paris, 5 p. c. 0/0 0/0. Id. perp. Amst., 44 46 A 00000 00/00. — Idem dette différée, 12 1/4 1/2 0.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.

150 balles café Brésil, à 30 1/2 cts. cons.

Arrivages au port d'Anvers, du 3 et 4 octobre.

Le bateau à vapeur anglais Brockelbank, cap. Stranach, venant de Londres, ch. de café, cuivre, manufactures et 7 passagers.

La galéasse suédoise Aparentia, cap. Strader, venant de Fredericksghaven, ch. de bois.

Le schooner norvégien Henriette, c. Stephansen, venant de Trieste, ch. d'huile, sumac et corinthies.

Bourse de Bruxelles, du 4 oct. — Belgique. Dette active 51 1/4 A. Emp. 24 mill., 98 1/2 0. 0. — Hollande. Dette active 51 1/4 A. — Espagne Gueb., 27 A 0/0 0 Perpétuelle Anvers 4 p. 0/0, 0. Id. Amst. 5 p. 0/0, 49 0/0 P 00 0/0. Id. Paris 3 p. 0/0, 30 A 0. Cortés à Lond., 48 1/2 P. Dette diff. 12 1/4 P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 3 octobre.

From. l'hect., 14-80 — Seigle, 9-65 — Orge, 8-80 — Sarrasin, 7-20 — Avoine, 5 75 — Genièvre, à 10 degr. 42. — Beurre, kilog. 1 60

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622 à Liège.